



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 131686

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les radios associatives. De nombreuses radios sont adhérentes de l'Epra (Échanges et productions radiophoniques), institution publique visant à consolider la production et la diffusion d'émissions portant sur la vie sociale et culturelle des habitants de nos territoires. La mémoire de ces émissions produites par plus de deux mille auteurs et qui compte plus de dix mille programmes témoigne du « vivre ensemble » dans notre pays. Elle n'a pas d'équivalent au monde. Or il semblerait que le financement du groupement et sa pérennité soient menacés, ce qui serait catastrophique pour les radios associatives. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin de préserver l'existence de ces radios.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131686

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2848

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)